

Ensemble, traçons l'avenir du chemin !

La seconde édition des Assises de la Voie du Puy s'est tenue fin septembre à Golinhac, en Aveyron.

Durant deux demies journées, les acteurs de la Voie se sont réunis pour réfléchir ensemble aux défis à venir.

Au programme : gouvernance, animation, financements, gestion des flux et hébergements. Vous retrouverez dans ce document les perspectives qui se sont dessinées au fil des ateliers afin de soutenir et dynamiser l'itinéraire face aux problématiques de changement climatique et d'affluence accrue.

Gouvernance

Avec la baisse des financements européens, notamment du FEDER, il devient impératif de trouver des solutions alternatives pour soutenir les projets d'animation et d'infrastructure. Plusieurs pistes ont été évoquées, telles que des **co-financements régionaux** et le soutien de la **Fondation du patrimoine**. La gouvernance doit être renforcée pour plus de cohérence entre les acteurs. La **mutualisation des projets** est essentielle pour atteindre les montants d'investissements requis.

Gestion des flux

La fréquentation de la Voie du Puy varie considérablement selon les sections, ce qui crée des déséquilibres importants. Les ateliers ont mis en lumière la nécessité d'une meilleure gestion des flux pour éviter les pics de fréquentation dans certaines zones et attirer plus de visiteurs sur les tronçons moins fréquentés. Les **outils technologiques et les solutions collaboratives**, comme la collecte de données de fréquentation, seront essentiels pour mieux répartir les randonneurs et garantir l'expérience des pèlerins.

Hébergement adapté

L'hébergement le long de la Voie du Puy est parfois saturé, surtout en période de haute affluence. Des **initiatives innovantes**, comme la plateforme "Dodo ce soir", facilitent la mise en relation entre hébergeurs et marcheurs pour optimiser les réservations. Afin de répondre aux besoins des marcheurs, il est crucial d'**accompagner la création de nouvelles offres d'hébergements et de professionnaliser** le réseau tout en veillant à respecter l'environnement et le patrimoine local.

Les Assises ont permis d'approfondir et de mettre en lumière, de manière participative des perspectives futures :

- **Renforcement du réseau d'acteurs** pour mieux coordonner les initiatives locales et régionales, avec un accent sur la gouvernance partagée et l'animation de l'ensemble des parties prenantes.
- **Développement de nouvelles sources de financement** pour pérenniser les projets d'aménagement et d'animation de la Voie.
- **Gestion optimisée des flux** grâce à l'observation des tendances de fréquentation et à la mise en place d'outils adaptés.
- **Amélioration et diversification de l'offre d'hébergement**, tout en respectant les besoins des randonneurs et les particularités locales.

Ensemble, acteurs et partenaires, engageons-nous pour que la Via Podiensis demeure un chemin d'exception, accessible et préservé pour les générations futures !

Gouvernance et animation de l'itinéraire

Table ronde #1 - Gouvernance et animation de l'itinéraire

Intervenants : Bertrand CAZAL - Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, Régine MONET - Région Auvergne-Rhône-Alpes, Laure KOUPALANTZ - AFCC

Une première table ronde a exploré les défis liés à la gouvernance partagée de l'itinéraire et à l'animation de la Voie du Puy, ainsi que les solutions de financement disponibles.

Financements

Le renouvellement des financements du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire est un succès. Néanmoins, la diminution des financements européens, notamment du FEDER, impose de trouver de nouvelles alternatives économiques. Des **dispositifs régionaux** et des solutions comme la **Fondation du patrimoine** ont été présentés comme des pistes pour soutenir les projets d'animation et

d'aménagement de demain. Le cofinancement à hauteur de 50 % pour certains projets structurants a été une proposition phare. La Région Auvergne-Rhône-Alpes a exposé sa stratégie pour dynamiser le chemin en amont du Puy-en-Velay, notamment via un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI). L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires a rappelé l'importance de l'itinérance pour l'attractivité du Massif Central et a présenté ses critères de financement.



Gouvernance

Une des grandes priorités est d'assurer une cohérence entre les acteurs locaux, régionaux et nationaux, notamment grâce à la création d'un **observatoire des paysages**, qui permettra de mieux suivre les évolutions environnementales et touristiques. L'importance d'un pilotage régional fort, avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes en tête, a également été soulignée.

Réseau

Le réseau d'acteurs autour de la Voie du Puy doit être renforcé. Les collectivités, les associations, les hébergeurs, et les instances nationales doivent **mieux collaborer** pour répondre aux défis communs. L'**animation** d'un réseau favorisant échange, partage de bonnes pratiques, diffusion d'un observatoire partagé et coordination des actions est un point essentiel.

Atelier #1 - Financements

Temps d'échange collectif sur deux dispositifs de financements :

- La **Fondation du Patrimoine** par Hélène RICHARD
- La **Région Occitanie** par Myriam MOUGEL

La Fondation du Patrimoine

La Fondation du Patrimoine est une **organisation dédiée à la sauvegarde et la valorisation du patrimoine** français. Elle soutient les projets de restauration du patrimoine bâti et naturel non protégé par l'Etat, notamment dans les zones rurales. Grâce aux dons et aux partenariats, **elle finance la préservation de monuments historiques inscrits, classés ou non classés et aide au développement de tout le patrimoine**, qu'il soit bâti, culturel, mobilier, roulant, naturel ou encore les parcs, jardins et la biodiversité.



FONDATION
DU
PATRIMOINE

Quel montant finançable ?

Pas de limite de montant, les projets sont étudiés au cas par cas. Les financements de la Fondation du Patrimoine sont considérés comme de l'autofinancement (fonds propres)

Quel est notre interlocuteur ?

Patrice LEMOUX basé à Rodez

Quels financements possibles ?

- Label
- Collecte
- Mini-financement
- Financement via contrepartie
- Mécénat d'entreprise ou de particulier
- Fonds de concours
- Subventions
-

Qui est éligible ?

Particuliers, associations et collectivités

Label Fondation du Patrimoine

Il s'agit d'une distinction attribuée aux propriétaires de biens patrimoniaux permettant **aux particuliers** de bénéficier d'**avantages fiscaux** (déductions de 50% à 100%) du montant des travaux et de subventions. Pour y prétendre, il est nécessaire d'obtenir l'**accord de l'ABF**.

Collecte de la Fondation du Patrimoine

Le financement par collecte permet de mobiliser des fonds pour des projets de restauration du patrimoine. Les **propriétaires, associations ou collectivités** soumettent leur projet à la fondation, qui organise elle-même une campagne de dons publics.

Les campagnes de dons (animations) doivent être organisées par les porteurs de projets soutenus par la Fondation. Ces collectes, souvent locales, impliquent des particuliers, des entreprises ou des mécènes souhaitant soutenir la sauvegarde d'un bien patrimonial. Les donateurs bénéficient d'**avantages fiscaux**.

Montant des dégrèvements :

- Pour les particuliers : 66% du montant du don est déductible du revenu imposable
- Pour les entreprises : 60% du montant du don est déductible de l'impôt sur les sociétés
- Pour le patrimoine religieux, jusqu'au 31 décembre 2025 : 75% du don est déductible dans la limite de 1000€/an

Mini-financement de la Fondation du Patrimoine

Le mini-financement est un dispositif destiné à soutenir les petits projets de restauration du patrimoine, avec des besoins financiers plus modestes. Ce programme permet de financer des projets via des dons collectés auprès du public, tout en bénéficiant des mêmes avantages fiscaux que pour les grandes collectes. Il s'adresse principalement aux **collectivités, aux particuliers et aux petites associations** et vise à faciliter la restauration de biens patrimoniaux de faible envergure. Le mini financement permet de financer **jusqu'à 2% du montant des travaux**.

Le financement via contrepartie de la Fondation du Patrimoine

Le financement via contrepartie est un système où, en échange d'un don pour la restauration d'un projet patrimonial, **le donateur reçoit une contrepartie**. Ces contreparties peuvent inclure des remerciements publics, des affichages, des événements tels que des visites privées.

En complément des financements de la Fondation du Patrimoine, il est également possible d'avoir recours à la **Mission Bern**. Mission patrimoine portée par Stéphane Bern en collaboration avec la Fondation du Patrimoine, la mission vise à sauver le patrimoine grâce au Loto du patrimoine. L'objectif est de restaurer ces biens menacés, en mobilisant la population et en soutenant les projets de réhabilitation. Les projets sont instruits lors de **deux commissions annuelles** : une pour les "projets remarquables" (1 projet emblématique par Région) et une pour les "projets de maillage" (1 par Département).

La Région Occitanie



Présentation de Myriam Mougel

2 dispositifs de financement régionaux

1)- Pour les collectivités :

Fonctionnement par appels à projets.

En 2024, plus de 100 projets ont été déposés pour un montant global d'aide compris entre 6 et 9 millions d'euros.

Ce dispositif est adapté à des actions structurantes sur l'itinéraire, rénovation de bâti ou actions concrètes.

Particularités :

- les associations ne sont pas éligibles
- le montant minimum est de 100k€
- le portage est plus large : intercommunalités
- plusieurs projets cohérents entre eux sur une même commune
- mutualisation possible, il faut dans ce cas que les projets des différents membres du groupement puissent se réaliser dans les mêmes délais.

3 piliers d'analyse des demandes :

- Chiffre d'affaires et création d'emplois;
- Impact environnemental du projet;
- Mise en réseau pour une structuration du territoire

Nouveau : L'établissement d'un business plan est fortement recommandé, pour s'assurer de la pérennité et de la viabilité du projet.

L'accompagnement est à hauteur de 25% maximum, il est donc préférable qu'il y ait co-financement, notamment au niveau intercommunal, toujours dans un souci de viabilité du projet.

L'idée est de réfléchir à long terme, avec un accompagnement en ingénierie. L'Aveyron travaille sur ces questions depuis des décennies.

2)- Pour les entreprises

L'accompagnement se fait au fil de l'eau
Seuil : 100k€

Ex. : *navettes de transport collectif. 2 navettes possibles par structure impliquée*

Questions :

Que peut-on faire quand on est basé en AURA mais que le gros de notre activité se passe en Occitanie ?

=> avoir une filiale en Occitanie pour obtenir l'aide régionale.

Que peut-on faire en plaine ? Gers, Tarn-et-Garonne

=> avoir de toutes petites actions, porteuses en termes de communication sur les réseaux sociaux. Par exp : se faire prendre en photo dans un cadre présentant le village sous son meilleur angle.

Que peut-on faire dans les Pyrénées ?

=> Voir un financement inter-reg avec l'Espagne

Observation et gestion des flux

Table ronde #2

Intervenants : Léa BULINSKI - AFCC, Christophe BILLARD - Président de la commission sentier itinéraire du Comité Régional de Randonnée d'Occitanie.

La gestion des flux de randonneurs est un enjeu central pour préserver la durabilité de la Voie du Puy. Cette deuxième table ronde s'est concentrée sur l'observation des fréquentations et sur les stratégies à mettre en place pour répartir au mieux les randonneurs le long de l'itinéraire, tout en garantissant le respect de l'environnement.

Fréquentation

Le GR®65 est le plus fréquenté des chemins français, avec 25 000 marcheurs partant du Puy chaque année. Les données de fréquentation montrent une augmentation globale et des variations importantes entre les sections de la Voie. Certaines zones sont sur-fréquentées tandis que d'autres souffrent d'un manque de visiteurs. **L'analyse des flux** est primordiale pour équilibrer la fréquentation et adapter les infrastructures en conséquence. La notion de **pic de fréquentation est relative** et nécessite une analyse précise des contextes locaux (saisonnalité, gestion des flux, capacité d'accueil, environnement, tourisme,...)

Sensibilisation aux enjeux climatiques

L'impact du changement climatique (canicules, inondations, incendies) doit être pris en compte dans la gestion de l'itinéraire. Sensibiliser le public aux **bonnes pratiques environnementales** devient une priorité. Différents leviers d'actions sont possibles : aménagement des sentiers, information du public, dissuasion, répartition des flux via des itinéraires parallèles, réglementation.

Solutions concrètes envisagées

- Aménager des **services adaptés** (points d'eau, hébergements,...),
- Fournir **des informations précises** (données GPX)
- Encourager la création **des itinéraires parallèles** pour alléger certaines sections très fréquentées

Atelier #2 - Evaluer, aménager, sensibiliser/communiquer, former, réguler

Les participants ont fait jouer l'intelligence collective en listant des solutions et propositions concrètes en matière de gestion des flux.

Evaluer

- Redéfinir les lieux d'implantation des éco-compteurs
- Harmoniser la méthode de collecte des données et de leur traitement
- Identifier les lieux clés (OT, hébergement, octroi, ...) pour recueillir les enquêtes terrain via un questionnaire en ligne (QR code)
- Inciter les pèlerins à contribuer à fournir de la donnée
- Travailler en collaboration avec les PNR, l'ONF, les associations (LPO, ...), chasseurs, le corps universitaire pour évaluer l'impact sur l'environnement (étude d'impact, ...)



Aménager

- Développer et encadrer le bivouac en lien avec un hébergement, un service (ex: site campement avec accès sanitaire ou petit déjeuner)
- Renforcer les services en période d'affluence
- Etudier une offre de services mobiles : commerces ambulants, libre service, ...
- Améliorer la signalétique directionnelle
- Ouvrir des équipements "hors concurrence"
- Créer et/ou profiter d'événements à proximité de l'itinéraire pour générer plus de fréquentation en période de faible affluence
- Anticiper l'impact du changement climatique

Sensibiliser / Communiquer

- Communiquer pour inciter les publics à venir hors saison en mettant à l'honneur les particularités saisonnières (ex: floraison au printemps, couleurs chatoyante à l'automne, la gastronomie saisonnière, ...)
- Communiquer sur les règles de savoir-vivre (ex : installer des panneaux sur site / chez les hébergeurs reprenant la charte du pèlerin)
- Communiquer sur les tronçons suivants pour répartir les flux
- Sensibiliser à la nature par le biais d'animateurs / ambassadeurs sur le terrain
- Mobiliser des référents terrains
- Sensibiliser les professionnels avec des "éduc-tours"
- Communiquer avec humour



Former / Informer

Qui former ?

- Les habitants
- Les acteurs (exemple des saisonniers)
- Accueil dans les Offices de Tourisme
- Institutionnels
- Associations

Informier / former : quels sujets ?

- Patrimoine mondial
- Gestion des déchets, nature...
- Culture, événements, concerts...
- Bien-être, équipement, spiritualité...

Adapter en fonction du thème et du public

Prochaine étape pour aller plus loin

- 1 journée de formation sur le thème pour les hébergeurs
- Campagne de communication
- "Brigade" Compostelle



Réguler

- Mener des campagnes de communication
- Sensibiliser les hébergeurs et les socio-professionnels
- Mettre en place des tarifs préférentiels
- Désigner un référent commun
- Compter sur l'auto-régulation
- S'appuyer sur le réseau
- Informer / former les marcheurs
- Sensibiliser les acteurs
- Diagnostiquer les points de tension
- Développer les solutions de mobilités collaboratives

L'hébergement sur la Voie du Puy

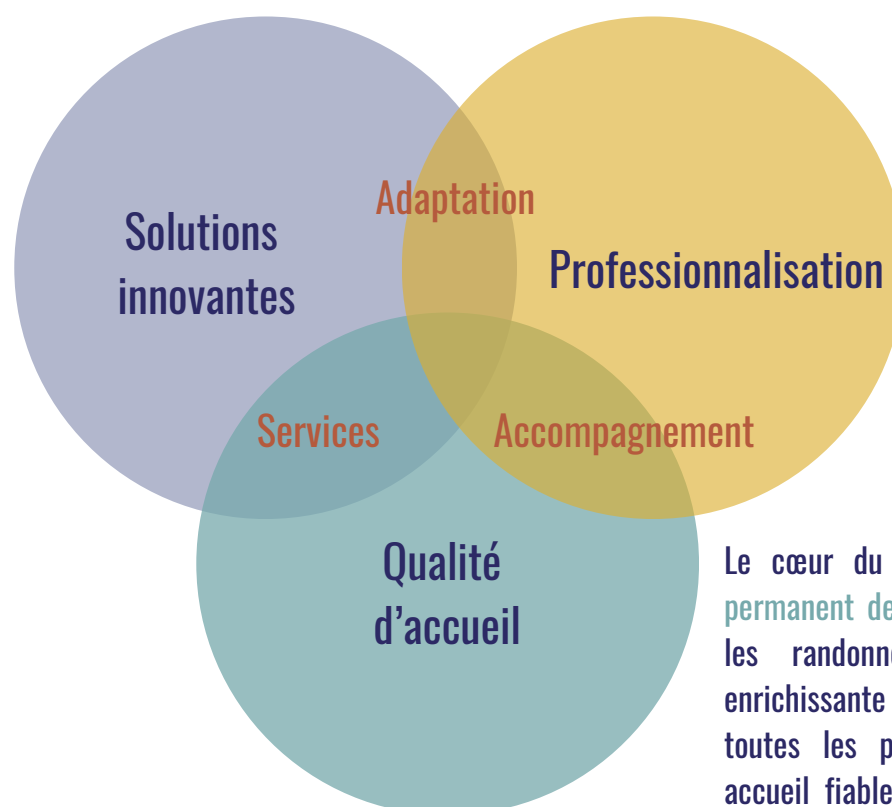
Table ronde #3 - Adapter, professionnaliser, accompagner

Intervenants : Camille BRETHERS - Office de Tourisme d'Aire sur l'Adour et d'Eugénie les Bains, Benjamin CAU - IPAMAC, Alexandre PEREZ - Dodo ce soir

L'hébergement le long de la Voie du Puy est souvent saturé pendant la haute saison. Le complexe équilibre à trouver entre développement de l'offre et préservation des sites nous conduit à la troisième et dernière table ronde des Assises. Comment mieux accompagner la création d'hébergements des pèlerins, tout en répondant aux besoins des randonneurs et en respectant l'environnement ?

La saturation de l'offre sur certaines sections et la raréfaction sur d'autres nécessite une **adaptation** géographique de l'offre et des services associés.

Des **alternatives** doivent être proposées en cas de saturation. Deux solutions ont été présentées : la plateforme 'Dodo ce soir', outil de mise en relation et optimisation des hébergements en temps réel et la pratique encadrée du bivouac. La plateforme 'Dodo ce soir', a été saluée comme un moyen innovant de gérer la demande et d'améliorer l'expérience des pèlerins. En parallèle, des propositions pour le développement et l'encadrement du bivouac ont été discutées, pour offrir plus d'alternatives en cas de saturation.

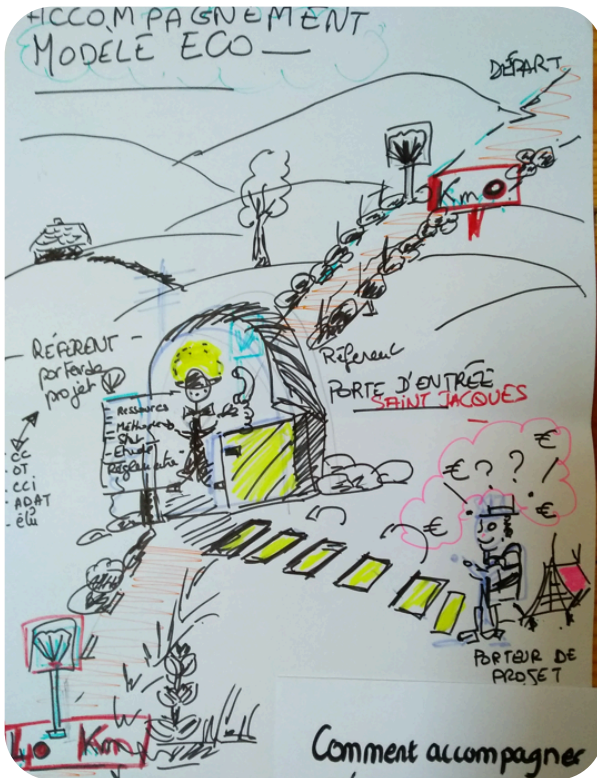


Il est crucial d'**accompagner** les projets de création d'hébergement, de **professionnaliser et structurer** l'offre existante en guidant les hébergeurs pour respecter les normes en vigueur, notamment en matière de sécurité, de gestion des flux, d'hygiène et de déclarations obligatoires. Le rôle des collectivités et offices de tourisme dans la communication et la sensibilisation face aux risques et responsabilités est fondamental.

Le cœur du chemin réside dans l'**accueil permanent des pèlerins**. Il est essentiel que les randonneurs aient une expérience enrichissante tout au long de leur parcours à toutes les périodes de l'année, avec un accueil fiable et authentique ainsi que des **services** adaptés et accessibles à tous.

Atelier #3 - Prospectives

Les participants ont imaginé 5 scénarios prospectifs



Comment accompagner la création de modèles économiques pour des projets d'hébergement ?

Le référent "Saint Jacques"

Constat : le porteur de projets se retrouve face à différents interlocuteurs.

Proposition 1 : Sur tout le long de l'itinéraire, identifier un référent porte d'entrée "St Jacques" par tronçon de 40km. Ce référent serait l'interlocuteur unique du porteur de projet sur un périmètre défini (tronçon km0 à km40, tronçon km40 à km80, ...), peu importe les limites administratives. Ses missions consisteraient à recevoir le porteur de projet, l'informer des ressources à sa disposition (documentation, études, réglementation, statistiques, méthodes) et lui faciliterait les mises en relation avec les différents acteurs du territoire (collectivité, office de tourisme, CCI, élus, ...).

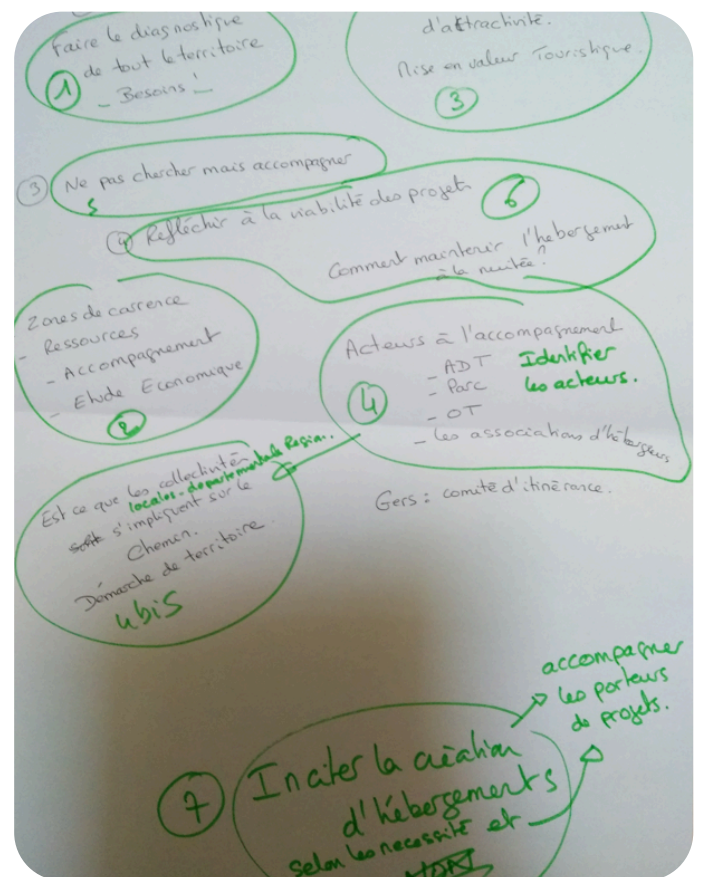
Comment accompagner la création de modèles économiques pour des projets d'hébergement ?

Partir d'un diagnostic et répondre aux nécessités

Proposition 2 :

- 1- faire le diagnostic de tout le territoire, quels sont ses besoins, offres et demandes ?
- 2- Identifier les zones de carence, les ressources, l'accompagnement, les études économiques.
- 3- Quelle politique d'attractivité ? Mise en valeur touristique, implication des collectivités
- 4 - Identifier les acteurs à l'accompagnement : ADT, Parc, OT , associations d'hébergeurs.
- 5- Ne pas chercher à développer plus mais plutôt accompagner l'existant.
- 6- Réfléchir à la viabilité des projets : comment maintenir l'hébergement à la nuitée ?
- 7- Inciter la création d'hébergements selon les nécessités et accompagner les porteurs de projets

De plus, une question est posée : est-ce que les collectivités locales, départementales, la région s'impliquent sur le Chemin, vu comme démarche de territoire



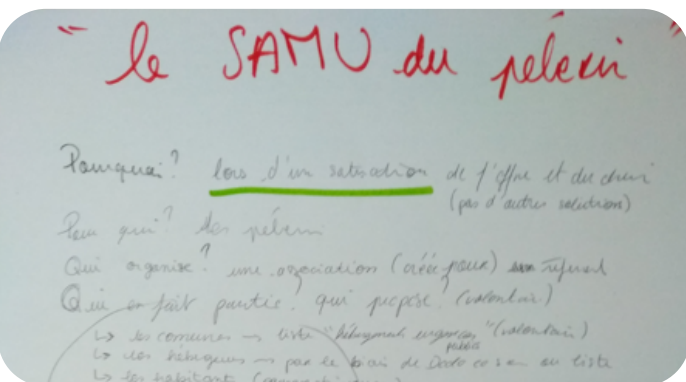
Quelles alternatives en cas de saturation de l'offre ?

Le SAMU du pèlerin

Mise en place d'un **dispositif d'urgence** pour venir en aide aux pèlerins afin de leur apporter un soutien immédiat et des solutions d'hébergement.

Ce dispositif serait mis en place au travers d'une organisation de type associative qui réunit tous types d'acteurs volontaires pour :

- **Apporter une aide immédiate** en fournissant par exemple des tentes à la location, des paniers repas préparés en partenariat avec les restaurateurs et épiceries locaux, en mettant à disposition un accès aux sanitaires communaux,
- **Orienter les pèlerins** vers des hébergements disponibles en donnant accès à la réserve de lits d'urgence (quotas), ou encore un accueil exceptionnel chez les habitants et propriétaires de terrain volontaires et en dernier recours en relocalisant les pèlerins hors du GR65 via les transporteurs bénévoles.



Comment développer et encadrer le bivouac ?

Une démarche en 5 étapes

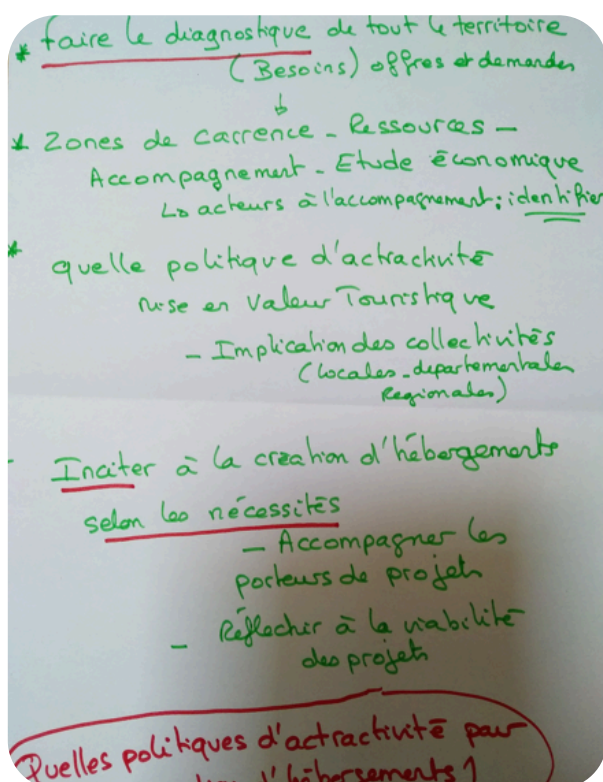
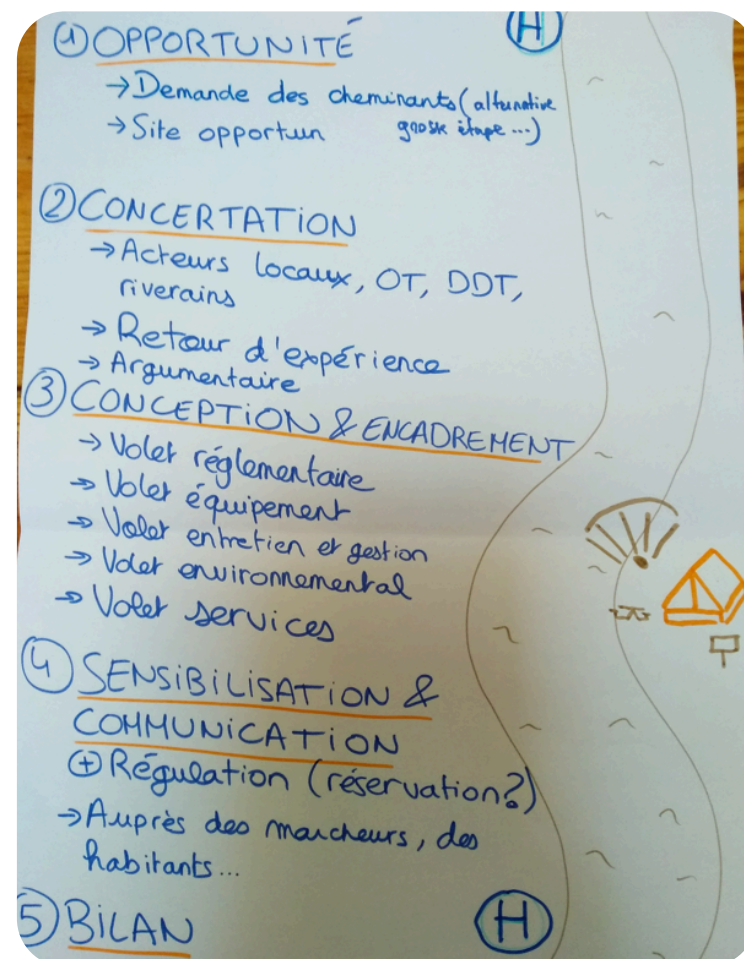
Etude d'opportunité : Cette étape consiste à faire un diagnostic / état des lieux afin d'identifier les emplacements bivouac stratégiques (enquête auprès des cheminants, repérage site opportun, ...)

Processus de concertation : Cette étape consiste à faire dialoguer les acteurs locaux afin de confronter les points de vue et idées et co-construire un argumentaire autour du développement de la pratique encadrée du bivouac

Conception et encadrement : Cette étape a pour objectif de mettre en lumière les aspects réglementaire, de gestion et d'entretien à prendre en compte. Elle permet également de lister les équipements et services à mettre en place sur les espaces dédiés au bivouac, tout en préservant et limitant l'impact sur l'environnement.

Sensibilisation & communication : Identifier les modes de communication pour faire connaître cette alternative (QR code, relai des habitants, ...)

Retour d'expérience : Cette étape permet de faire un état des actions menées (affluence, entretien, impact sur l'environnement, avis pèlerins, ...)



Quelle(s) politique(s) d'attractivité territoriale pour inciter la création d'hébergement ?

Diagnostic, mise en valeur et accompagnement

Afin de mener une politique d'attractivité territoriale, il est nécessaire de réaliser au préalable un diagnostic du territoire afin d'identifier les besoins et d'adapter les actions. Le diagnostic permettra notamment de mettre en évidence les zones de carences, les ressources et accompagnements existants ou à prévoir mais aussi prendre en compte les études économiques.

L'une des pistes proposées consiste à impliquer l'écosystème d'acteurs territoriaux (locaux, départementaux, régionaux) dans une démarche de mise en valeur du territoire afin de donner envie aux touristes de découvrir la région. Les porteurs de projets seront accompagnés par les acteurs territoriaux afin de s'assurer de la viabilité de leurs projets.

Comment conserver une offre d'hébergement à la nuitée ?

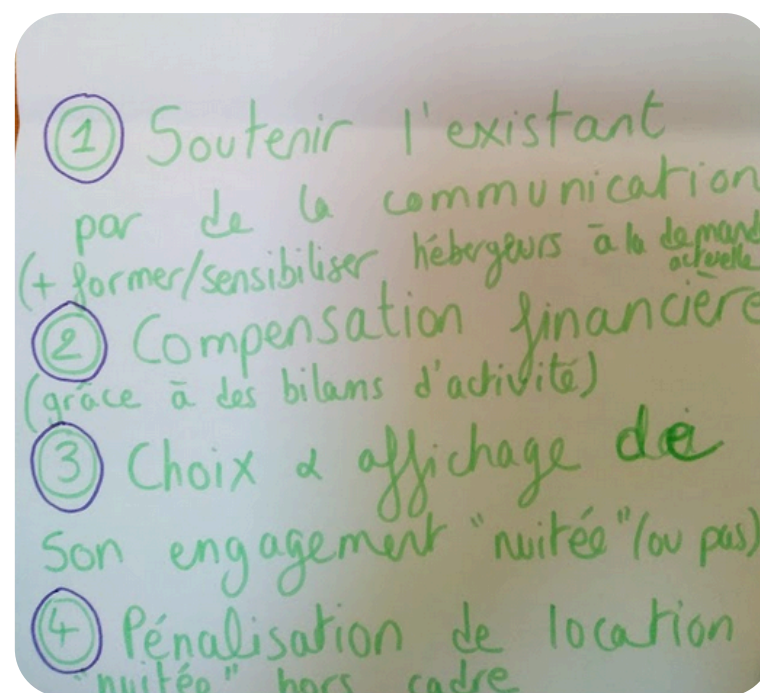
Une stratégie promotionnelle et incitative

Soutenir les hébergements existants à la nuitée en les rendant plus visibles par le biais d'une communication efficace

Sensibiliser les hébergeurs à l'importance d'offrir une formule d'hébergement adaptée à la demande.

Allouer une compensation financière aux hébergeurs proposant une offre à la nuitée sous réserve de fournir leur bilan d'activité. A l'inverse, pénaliser les hébergeurs ne proposant pas d'offre à la nuitée.

Informers les randonneurs de la vocation de l'hébergeur à fournir un hébergement à la nuitée en affichant une "charte d'engagement nuitée"





La Voie de demain

Les Assises de la Voie du Puy 2024 ont mis en évidence **une envie ...**

...de faire ensemble pour une gestion efficace et durable !

Co-construire, partager, mutualiser entre les acteurs, créer du lien en amont et en aval de la Via Podiensis

...de faire perdurer la Voie !

Diversifier les financements pour assurer la pérennité des actions de l'Agence Française des Chemins de Compostelle, gérer les flux afin concilier préservation, atténuation de l'environnement et anticipation du changement climatique (ressource en eau, canicule, inondation, ...)

... de prendre soin de l'accueil !

Adapter et professionnaliser l'offre d'hébergement pour garantir une expérience enrichissante

Les Assises en photos

